

Pôle Européen des Microtechniques - Mission d'évaluation sur les microtechniques - Participation au financement d'une étude

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : A l'initiative de l'État (Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche), de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs, s'est constitué un comité de réflexion dans le droit fil du Contrat de Plan dont l'une des ambitions est de développer le secteur des microtechniques.

La Franche-Comté bénéficie à l'évidence d'une image spécialisée dans ce domaine. Il s'agit donc de réaliser une évaluation de ce secteur avec pour objectif de faire reconnaître de manière incontestable, à la fois les microtechniques comme famille de technologies, filière allant de la recherche fondamentale aux applications industrielles et la Franche-Comté comme région d'élection des microtechniques.

L'évaluation à entreprendre, doit permettre une reconnaissance de cette situation :

- au plan national,

- au plan européen, par la constitution d'un véritable pôle des microtechniques constitué par les régions limitrophes ayant des caractéristiques industrielles similaires à celles de la Franche-Comté. Il s'agit du Bade-Württemberg, du Piémont et du canton de Neuchâtel. Les collectivités et les représentants des industries concernées sont invités à lancer et piloter cette opération.

Cette participation se concrétisera par la constitution d'un comité de maîtrise d'ouvrage qui aura pour tâche de faire le choix des opérateurs et de contrôler le déroulement de la mission. Pour ce faire, il s'appuiera sur les avis d'un comité technique constitué de personnalités réputées pour leurs compétences dans le domaine des microtechniques.

Les organismes membres du comité de maîtrise d'ouvrage sont également sollicités pour participer au financement.

L'État, la Région, le Département s'associent pour financer les deux tiers de l'étude.

Le tiers restant sera à répartir entre les autres membres du comité de maîtrise d'ouvrage.

Si elle adhère à cette mission, la participation de la Ville de Besançon sera de l'ordre de 160 000 F. Cette dépense sera couverte à hauteur de 130 000 F par les crédits existant au budget primitif de l'exercice courant au chapitre 922/132.89503.30200 qui sera abondée à concurrence de 50 000 F par un transfert du chapitre 922/132.30200.

Le solde, soit 30 000 F, sera couvert par le vote d'un crédit complémentaire qui figurera au budget supplémentaire de l'exercice courant au chapitre 922/132.89503.30200.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à approuver les propositions ci-dessus.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je crois que sur le fond, cette mission paraît intéressante. Toutefois la note de présentation ne nous permet pas d'en cerner totalement d'une part les acteurs et peut-être aussi le contenu.

Au niveau des acteurs, j'aurais aimé savoir si le comité de maîtrise d'ouvrage, outre la Ville, le Département, la Région et l'État, associerait l'Université. En effet, sur ce problème de développement des technologies de pointe et des microtechniques, l'Université est partie prenante dans bien des domaines, notamment la recherche ; elle sera, je pense, partie prenante dans le projet du vallon des Montboucons. J'aurais souhaité, si la Ville dit oui à cette mission d'évaluation, qu'elle demande, si ce n'est pas le cas actuellement, que l'Université soit associée au comité de maîtrise d'ouvrage.

La deuxième question est de savoir si le maître d'œuvre en somme de cette étude, c'est-à-dire les bureaux d'études sont déjà choisis, ou si non, s'il y aura un appel d'offres ? Comment se passeront les choses ? Je crois que c'est important au moment où l'on engage tout de même une somme qui est loin d'être négligeable, de 160 000 F.

M. de SURY : Comme l'a dit le Maire, les financeurs principaux, ceux qui sont à l'origine de ce projet de contrat, ce sont l'État, la Région et le Département. Ils ont proposé que s'associent, à titre disons de financeurs secondaires, eux-mêmes partageant en trois les deux tiers de l'étude, et financent le dernier tiers : la Ville, Micronora, la Chambre Française de l'Horlogerie, la CRCI et le GIMM. A l'heure actuelle, les décisions concernant ces cinq acteurs secondaires ne sont pas encore définitives, mais autant que je sache, Micronora y participera, la Chambre Française de l'Horlogerie aussi, la Ville de Besançon, si nous le votons aussi. Restent -et je n'ai pas de réponse définitive- la CRCI et le GIMM. Je crois savoir que le GIMM sera vivement incité à y participer.

Dans l'état actuel, l'Université n'a pas été consultée. Ce que la Commission Économique a souhaité, c'est que les financeurs principaux insistent pour que la majorité de gens proches des milieux industriels participent au financement, car nous pensons que c'est dans la mesure où des milieux proches des industriels sont impliqués, où cela ne reste pas quelque chose lancé surtout par les collectivités locales que les retombées de cette étude pourront être positives.

Vous avez posé une autre question en ce qui concerne les organismes susceptibles de mener cette étude. A ma connaissance, plusieurs étapes ont été définies : dans un premier temps, dix cabinets de consultants ont été sollicités, six ont répondu et une pré-sélection a abouti au mois de juin à retenir deux cabinets d'études. A ma connaissance, une dernière réunion des financeurs principaux a proposé l'un des deux. Autrement dit, à l'heure actuelle, les experts chargés de sélectionner l'étude ont proposé un cabinet. La décision définitive n'est pas prise mais enfin leur avis a porté sur la sélection d'un cabinet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur de SURY, d'autres questions ?

M. JACQUEMIN : Excusez-moi de reprendre la parole sur ce point. Qui pour le moment, Monsieur de SURY, fait le choix de ce cabinet d'études ? Ce n'est pas dit. Qui est le réel maître d'œuvre de l'opération actuellement, puisque c'est en cours ? Je ne pense pas que nous en ayons parlé à votre commission, c'est tout de même un point important. Du côté de l'Université, rappelons qu'il y a une étude en cours. Je dis tout cela pour que finalement les actions ne se fassent pas de manière dispersée, qu'on évite une sorte de gaspillage des fonds n'est-ce pas, qu'il y ait une bonne coordination. Actuellement il y a en cours un audit important, au sein même de l'Université, sur les grands secteurs de recherches qui touchent précisément aux microtechniques. Il m'apparaît donc tout à fait important, au moment où on va choisir un nouveau cabinet d'études, pour refaire d'autres approches sur ce sujet, que nous bénéficions, naturellement en incluant l'Université, des apports qu'elle ne manquera pas de faire.

M. de SURY : Au moment où s'est réunie la Commission Économique, il restait encore deux cabinets, donc le choix n'était pas fait. Le système de choix prévoit que les financeurs principaux délèguent à un comité d'experts le soin de les conseiller et ce comité d'experts, qui s'est réuni je crois lundi dernier, a conseillé le choix de leur équipe.

En ce qui concerne l'Université, le Maire doit, en même temps qu'il donnera la position de la Ville, si elle est favorable au financement de cette étude, indiquer ses souhaits pour associer le plus possible les milieux industriels. Je crois qu'il n'y a pas du tout d'obstacles à ce qu'il ajoute l'Université.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sera fait.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale adopte, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.